

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise  
de l'Estrie et de la Montérégie

Le 24 mai 2016

**Objet : Demande d'accès n° 2004 54414- Réponse**

---

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 19 avril dernier, concernant les lots 220ptie et 221ptie du cadastre de la paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. Avis d'infraction du 20 mars 2000 (2 pages);
2. Courriel du 19 juin 2012 (3 pages);
3. Rapport d'inspection du 15 mars 2000 (9 pages).

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser au soussigné, au numéro 450 928-7607, poste 274.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**ORIGINAL SIGNÉ**

Fabrice Tremblay, répondant régional  
de l'accès aux documents

p. j. (2)

CERTIFIÉ

Le 20 mars 2000

AVIS D'INFRACTION

Municipalité de Châteauguay  
5, boulevard d'Youville  
Châteauguay QC J6J 2P8

N/Réf. : 7316-16-01-6705002

Objet : Dépôt de neige sur le lot 220 du cadastre de la paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay à Châteauguay

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 10 mars 2000, par une fonctionnaire dûment autorisée de la Direction régionale de la Montérégie, nous avons constaté l'infraction ci-après et ce, en dérogation en dérogation à la Loi et au Règlement :

1. Avoir admis le dépôt de neige dans le lieu d'élimination de neige situé à l'endroit décrit ci-haut pour lequel un programme d'assainissement n'a pas été approuvé dans le délai prescrit ou pour lequel un certificat d'autorisation n'a pas été émis;
  - Règlement sur les lieux d'élimination de neige  
D.1063-97, (1997) 129 G.O. II, 5765 (97-09-18) [c. Q-2, r. 15.1]
    - article 1.
2. Avoir entrepris l'aménagement et l'exploitation d'un lieu d'élimination de neige situé à l'endroit décrit ci-haut sans avoir obtenu préalablement les autorisations requises;
  - Loi sur la qualité de l'environnement  
L.R.Q., chapitre Q-2
    - article 22.

Direction régionale de la Montérégie  
201, place Charles-Le Moyne, 2<sup>e</sup> étage  
Longueuil QC J4K 2T5  
Téléphone : (450) 928-7607  
Télécopieur : (450) 928-7625

Bureau régional de Bromont  
101, rue du Ciel, bureau 1.08  
Bromont QC J2L 2X4  
Téléphone : (450) 534-5424  
Télécopieur : (450) 534-5479

Bureau régional de Valleyfield  
30, avenue du Centenaire, bureau 205  
Salaberry-de-Valleyfield QC J6S 5X4  
Téléphone : (450) 370-3085  
Télécopieur : (450) 370-3088



Nous vous demandons donc de nous déposer un plan correctif avec un échéancier de réalisation et ce, d'ici le 19 avril 2000. Dans le cas où la poursuite de l'exploitation du lieu précité est envisagée, par cet échéancier, vous devez vous engager à nous soumettre la ou les demandes d'autorisation d'ici le 19 mai 2000 et à aménager les lieux de façon conforme et ce, avant le 1<sup>er</sup> novembre 2000.

Pour tout renseignement supplémentaire, vous pourrez communiquer avec M<sup>me</sup> Lucette Joly, technicienne, au (450) 928-7607, poste 258 ou avec M. Pascal Ledoux, analyste, au (450) 928-7607, poste 247.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours prévus à l'égard des infractions qui ont été observées.

Le chef du Service municipal  
et hydrique,



Gilles Bernier, ing.

GB/LJ/lj

**Benjamin, Karyne**

---

**De:** Benjamin, Karyne  
**Envoyé:** 19 juin 2012 17:56  
**À:** 'André Legault'  
**Objet:** TR : Demande d'avis professionnel

Monsieur,

Nous avons pris connaissance de la demande d'avis que vous nous avez fait parvenir le 12 juin 2012 concernant le statut du lot 220 à Châteauguay.

Vous nous demandiez, afin de pouvoir conseiller votre client sur l'achat de cette propriété, si le boisé dans laquelle se trouve cette propriété faisait partie des zones de conservation prioritaire du MDDEP.

Le MDDEP analyse les demandes de certificat d'autorisation à leur juste valeur, en tenant compte de la valeur écologique des secteurs visés par le développement et le gain écologique de la compensation proposée. Dans le cas de la municipalité de Châteauguay, il n'y a pas eu à ce jour de plan de conservation qui identifierait les zones de développement et celles vouées à la conservation, bien que la ville ait entamé des démarches en ce sens.

Actuellement, le MDDEP n'a pas statué sur des zones de conservation en particulier mais travaille de concert avec des organismes tels que la CMM et la municipalité, responsable de l'aménagement de son territoire.

Bonne journée,

***Karyne Benjamin***, biologiste Ph.D.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie  
201, place Charles-Le Moyne, 2e étage  
Longueuil (Québec) J4K 2T5

Tél : 450 928-7607, poste 263  
Fax : 450 928-7625  
Courriel : karyne.benjamin@mddep.gouv.qc.ca

Avis de confidentialité: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous aviser aussitôt.

-----Message d'origine-----

**De :** Primeau, Sylvain  
**Envoyé :** 12 juin 2012 14:55  
**À :** Benjamin, Karyne  
**Objet :** TR : Demande d'avis professionnel

Salut Karyne,

Voici la demande dont je t'ai parlée.

2012-07-20

Sylvain Primeau, biologiste

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec  
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de  
l'Estrie et de la Montérégie  
201, place Charles-Le Moyne, 2ième étage  
Longueuil (Québec), J4K 2T5  
Tél : (450) 928-7607 poste : 246  
Fax : (459) 928- 7625  
sylvain.primeau@mddep.gouv.qc.ca

-----Message d'origine-----

**De :** Ouellet, Jean-François  
**Envoyé :** 12 juin 2012 13:50  
**À :** Primeau, Sylvain  
**Objet :** TR : Demande d'avis professionnel

Bonjour Sylvain,

Une demande d'avis professionnel qui aurait dû t'être adressée.

Merci de donner suite et bonne journée,

Jean-François Ouellet, biologiste, M.Sc.  
Adjoint du directeur régional

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie  
201, place Charles-Le Moyne, 2e étage  
Longueuil (Québec) J4K 2T5  
Téléphone : 450 928-7607, poste 398  
Télécopieur : 450 928-7625  
Courriel : jean-francois.ouellet@mddep.gouv.qc.ca

Avis de confidentialité: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous aviser aussitôt.

-----Message d'origine-----

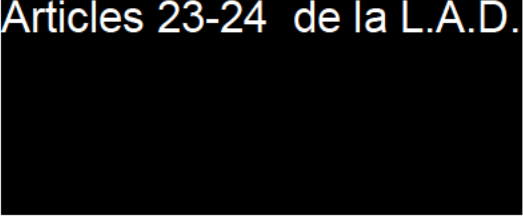
**De :** Articles 23-24 de la L.A.D.  
**Envoyé :** 12 juin 2012 13:29  
**À :** Ouellet, Jean-François  
**Cc :** Articles 23-24 de la L.A.D.  
**Objet :** Demande d'avis professionnel

Bonjour M. Ouellet,

Voir la lettre ci-jointe.

Articles 23-24 de la L.A.D.

Articles 23-24 de la L.A.D.



Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Environnement  
Direction régionale de la Montérégie  
Service municipal et hydrique

**RAPPORT D'INSPECTION**

N/RÉF. : 7316-16-01-6705001  
7316-16-01-6705002  
7316-16-01-6705003

DATE DE RÉDACTION : 15 mars 2000

**1. IDENTIFICATION**

Date d'inspection : 10 mars 2000  
Heure : Arrivée : 9h40      Départ : 11h30

Inspecteur / inspectrice : Lucette Joly, techn., Serv. mun. et hydrique  
Accompagné(e) de :

Lieu inspecté	Adresse postale (si différente)
Dépôts à neiges usées (3 dépôts)	Châteauguay
Châteauguay	5, boul. d' Youville Châteauguay QC J6J 2P8

Plaignant / plaignante : na  
Rencontre oui  non   
Nom/adresse

Téléphone

Personnes rencontrées :	Téléphone
Nom/fonction	
Mme Marie-Claude Desrochers, dir. Travaux publics	450-698-3155
M. Roger Chayis, dir. adj.	450-698-3156

Pièces annexées:	photos	croquis	plans	cartes
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nombre :	14			

Echantillons :	eau	air	sol	flore	faune	déchets
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Autres annexes :  (précisez)

- 1.
- 2.
- 3.

Buts : Vérifier la conformité de l'entreposage de neiges usées (programme d'inspection)

## RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉF. : 7316-16-01-6705001  
7316-16-01-6705002  
7316-16-01-6705003

DATE DE RÉDACTION : 15 mars 2000

### 2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

L'inspection de ces sites visait à vérifier spécifiquement si l'entreposage de neiges usées sur le territoire de cette municipalité était effectué dans un site autorisé ou, le cas échéant, ayant fait l'objet d'un programme d'assainissement et ce, tel que prévu dans le Règlement sur les lieux d'élimination de neige. Au dossier, il était connu que la ville opérait un dépôt à neiges sur le lot P-104. En début d'inspection, il a été indiqué que la ville de Châteauguay exploite actuellement trois dépôts à neiges usées, qui ont tous été visités. Le lot P-104 n'est plus utilisé depuis au moins 1997 et une résidence pour personnes âgées serait retrouvée aujourd'hui sur ce lot. Les constatations effectuées et autres informations sont données ci-après.

a. Dépôt à neiges sur Albert Einstein (7316.16.01.6705001)

**Informations non visées par la demande.**

b. Dépôt à neiges sur Sutterlin (avenue Bourgeois) (7316.16.01.6705002)

Ce site est situé sur le lot 220 et est utilisé depuis deux ans. Le terrain appartient à Fadi Basile (153 Pagnuello, Outremont QC H2V 3C3) et un contrat existe avec ce dernier pour l'utilisation du terrain comme dépôt à neiges usées; il est entendu que le site sera remis en bonne condition lorsqu'il ne sera plus utilisé (enlèvement de la pierre au sol et des deux blocs de ciment à l'entrée, etc). L'accès est libre lors de l'inspection. Des tas de neiges usées sont notés sur place sur une grande surface.

c. Dépôt à neiges sur boulevard Industriel (7316.16.01.6705003)

**Informations non visées par la demande.**

d. Autres informations

**Informations non visées par la demande.**

**Informations non visées par la demande.**

Les dépôts à neiges usées sur Sutterlin et boul. Industriel ne sont pas autorisés. Cette situation contrevient aux dispositions de l'article 1 du Règlement sur les lieux d'élimination de neige (Q-2, D.1063-97) ainsi qu'à la Loi sur la qualité de l'environnement (q-2, articles 22 et 116.2).



**RAPPORT D'INSPECTION**

N/RÉF. : 7316-16-01-6705001  
7316-16-01-6705002  
7316-16-01-6705003

DATE DE RÉDACTION : 15 mars 2000

**3. CONCLUSION**

Trois dépôts à neiges usées sont opérés sur le territoire de Châteauguay par la Ville de Châteauguay. Celui sur Albert-Einstein est c [informations non visées par la demande] tandis que les deux autres, [informations non visées par la demande] et le second sur Sutterlin, sont opérés seulement depuis deux ans. Aucun programme d'assainissement n'a été déposé pour le premier et les deux autres ne sont pas autorisés. Cette situation contrevient aux dispositions de l'article 1 du Règlement sur les lieux d'élimination de neige (Q-2, D.1063-97) ainsi qu'à la Loi sur la qualité de l'environnement (Q-2, articles 22)

**4. RECOMMANDATION (S)**

Envoyer un avis d'infraction pour chacun des sites. .

**5. VERIFICATION**

- RÉDIGÉ PAR : Lucette Joly

L Joly

DATE : 15 mars 2000

- VÉRIFIÉ PAR : Madeleine Raymond

M Raymond

DATE : 00-03-16

- COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

---

---

---

---

---

---



Informations non visées par la demande.



DEPÔTS À NEIGE  
 CHATEAUGUAY -  
 (CROZ SUTTERLIN)

Inspection 10 mars 2000  
 par h.j.

7316-16-01

N/Réf. : 6705001  
 002  
 003

Page: 2 / 4



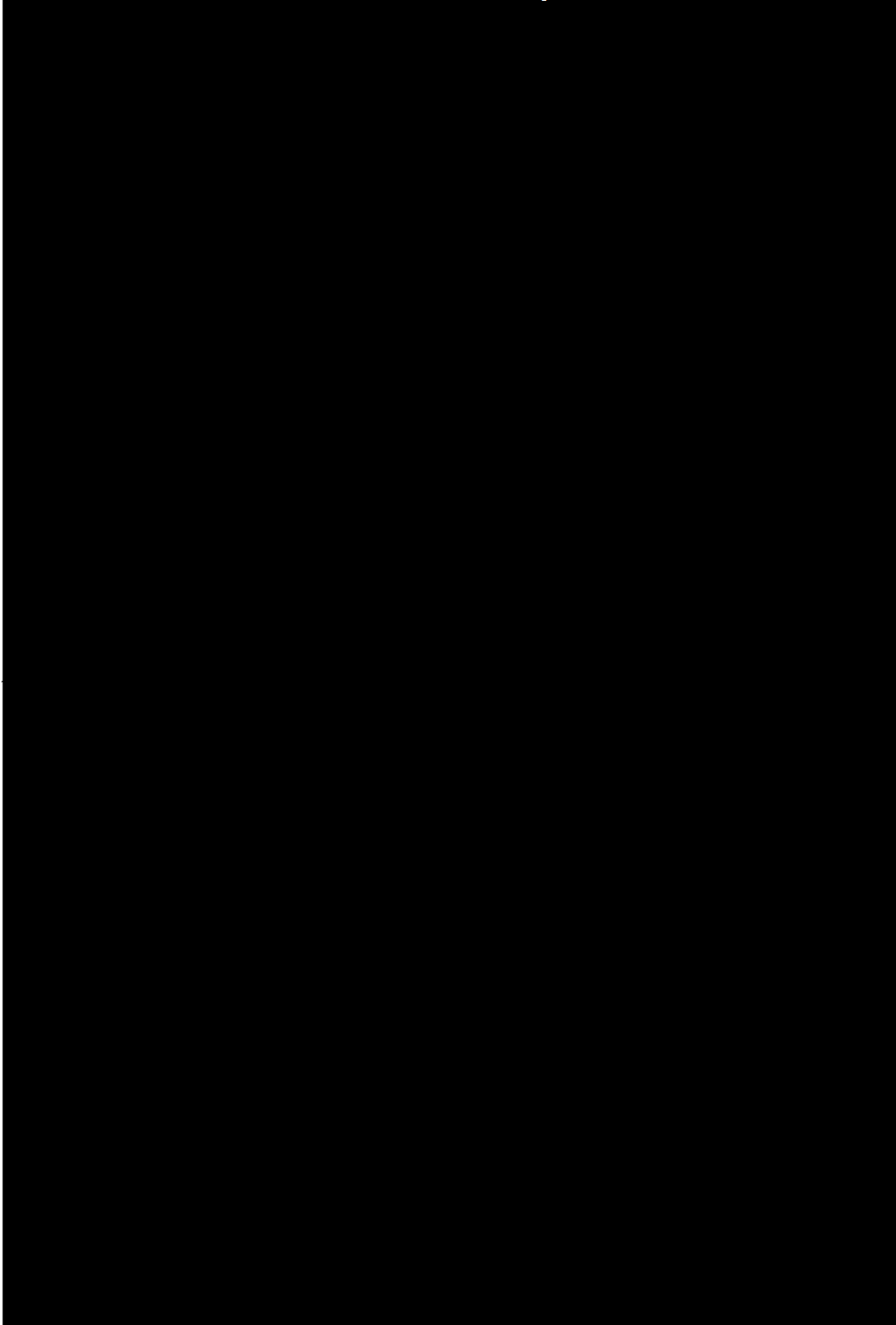

# S.6.7 -  
 Dépôt à neige sur Sutterlin  
 (lot 220) -  
 VUE DES TAS DE NEIGE

# 8.9  
 idem -  
 VUE DE L'ENTRÉE  
 et IDENTIFICATION  
 DU SITE.





Informations non visées par la demande.





7216-16-01

N/Réf. : 6705001  
002  
003

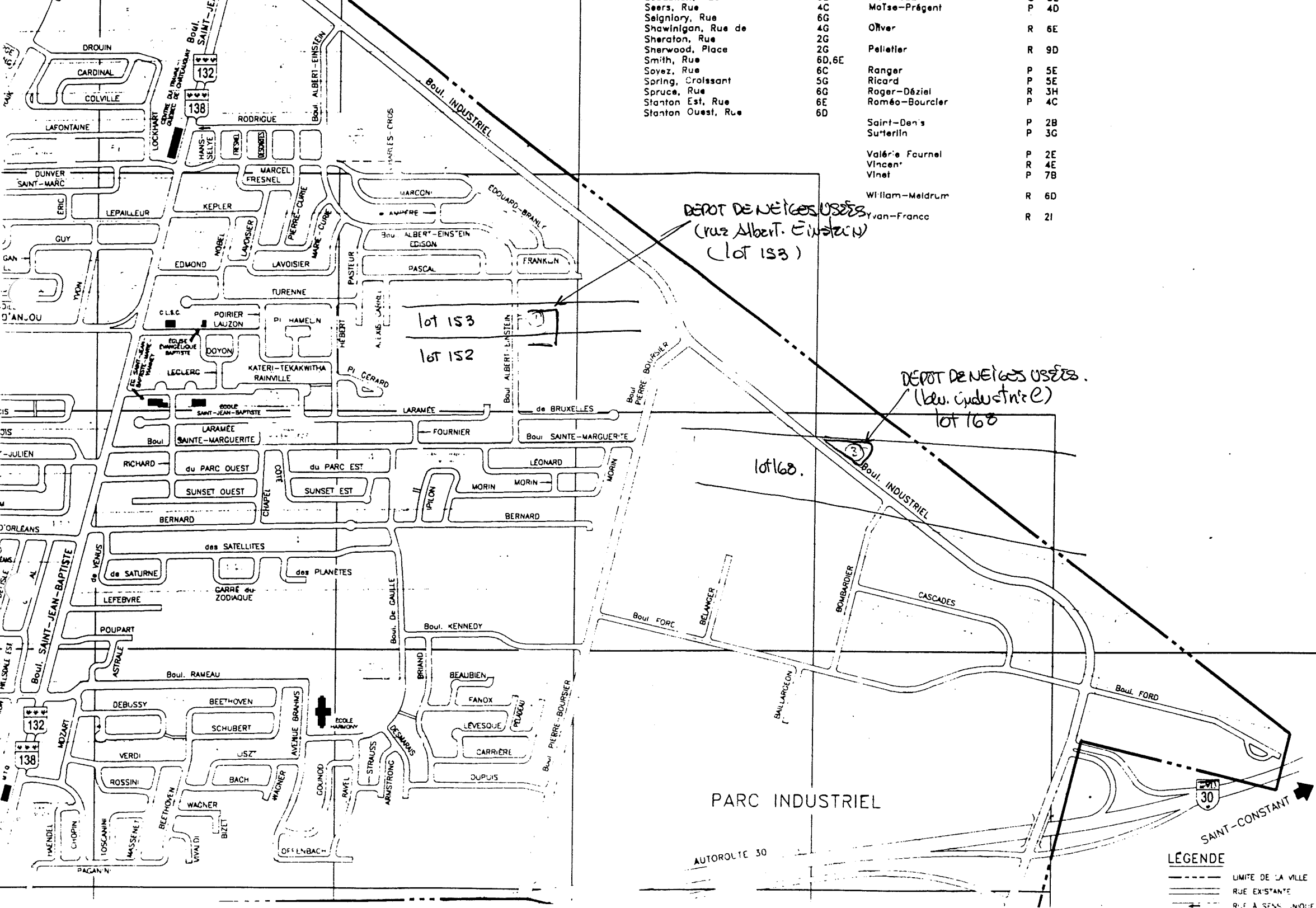
Page: 4 / 4

# Informations non visées par la demande.

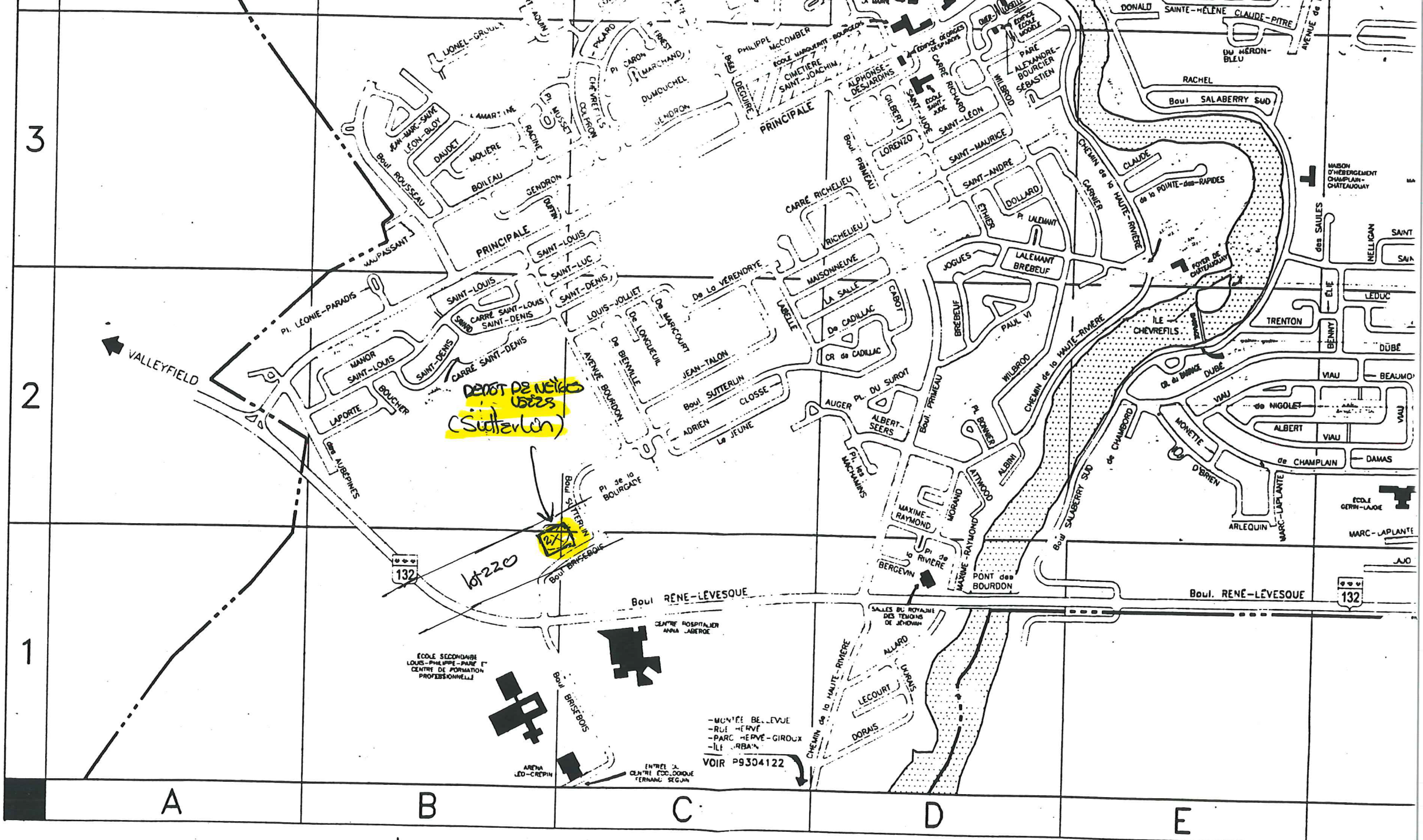
Seers, Rue  
 Seignory, Rue  
 Shawinigan, Rue de  
 Sheraton, Rue  
 Sherwood, Place  
 Smith, Rue  
 Soyez, Rue  
 Spring, Croissant  
 Spruce, Rue  
 Stanton Est, Rue  
 Stanton Ouest, Rue

4C	Moïse-Prigent	P 4D
6C		
4G	Olivier	R 6E
2G		
2G	Pelletier	R 9D
6D,6E		
6C	Ranger	P 5E
5G	Ricard	P 5E
6G	Roger-Dézail	R 3H
6E	Roméo-Bourcier	P 4C
6D		
	Saint-Denis	P 2B
	Sutlerin	P 3C
	Valérie Fournel	P 2E
	Vincen	R 4E
	Vinet	P 7B
	William-Meldrum	R 6D
	Yvan-Franco	R 2I

5  
4  
3  
2



**LEGENDE**  
 - - - LIMITE DE LA VILLE  
 = RUE EXISTANTE  
 - - - RUE A SENS INOBT



3

2

1

A

B

C

D

E

DÉPÔT DE VÉHICULES  
(Sutterlin)

Lot 220

MONTÉE BELLEVUE  
RUE HÉRY  
PARC HÉRY-GIROUX  
ÎLE URBAIN  
VOIR P9304122

VALLEYFIELD

ÉCOLE SECONDAIRE  
LOUIS-PHILIPPE-PAIRE ET  
CENTRE DE FORMATION  
PROFESSIONNELLE

ARENA  
LEO-CREPIN

CENTRE HOSPITALIER  
MARIA-JABRE

ENTREE DU  
CENTRE EDUCATIONNEL  
TERMINUS SEQUIN

132

MARC-LAPLANTE

ÉCOLE  
GÉRY-LAJOE

DAMAS

VIAU

BEAUMONT

DUBÉ

LEDDUC

SAINTE-ANNE

SAINTE-ANNE

MASON D'HÉBERGEMENT  
CHAMPLAIN-  
CHATEAUGUAY

AVENUE DE  
SAINT-PIERRE

SAINT-PIERRE

SAINT-PIERRE

SAINT-PIERRE

SAINT-PIERRE